



Laurent SANDOZ, technicien depuis 1992 au sein de DQI, a été licencié Jeudi 13 Juillet.

L'annonce lui a été faite par la RH DQI et son hiérarchique.

LICENCIEMENT pour INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE

=====

Désolé, mais le cœur n'y est pas ; donc, vous n'aurez pas :
la petite touche d'humour qui va bien...
le second degré nécessaire pour ne pas péter un câble...

Et vous n'aurez pas, non plus, le petit dessin qui vous donne envie de lire le tract ☺

=====

Cet épisode a commencé dès l'arrivée de son hiérarchique au sein du service DAPF-SCIL-P2AP-PPSX, fin 2013.

Laurent a alors 11 années d'expérience dans la fonction et se voit, dès Décembre 2013, reprocher des manques dans tous ses domaines d'activité.

Le tract recto-verso ne suffirait pas à énumérer tous les manques, tellement ce technicien était « mauvais » *

* J'ai l'autorisation de Laurent

Pourquoi un licenciement sec ???

La Direction devra s'expliquer devant le Tribunal des Prud'hommes.

Mais avant cela, Laurent est privé d'emploi.

Et bientôt, il verra, du fait de son nouveau statut de chômeur, son revenu baisser sensiblement.

Laurent faisait partie de ces salariés qui galèrent, mais qui ne se plaignent jamais.

Seule insubordination de sa part (comme dirait son maintenant, ex-chef) : il osait répondre aux mails destructeurs de ses hiérarchiques, que ce soit le N+1 ou le N+2.

En reprenant méthodiquement, point par point, les reproches évoqués.

Lors de son Entretien Individuel de 2016, Laurent écrit dans la case commentaire collaborateur :

**« je n'avais pas noté d'encouragement « formulé en 2015 »,
juste de l'accablement perpétuel avec acharnement »**

Si ce genre de commentaire n'est pas signe d'un mal être, ça y ressemble, non ?

La fonction RH a été aux abonnés absents, depuis le début.

- Pas de lecture de ses E.I.
- Pas de convocation pour mieux comprendre ses difficultés relationnelles avec sa hiérarchie.
- Pas, non plus, de convocation en vue d'une mesure disciplinaire, genre : avertissement ou mise à pied (comme elle sait si bien le faire dans d'autres secteurs de l'usine). Parce que, ne l'oublions pas, c'est lui le fautif.

Non, rien de tout cela !

Le seul contact que Laurent aura eu avec RH sera ce coup de fil du jeudi 29 Juin 2017 lui imposant de venir récupérer, au bureau de RH, sa convocation à un entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement.

Pouvant aller jusqu'au licenciement... Quelle mauvaise blague ☹

Nous sommes tous des LAURENT potentiels

Nous vous souhaitons à tous, malgré l'actualité pas très réjouissante,
de **très bonnes vacances** !